

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
AVENUE DE LA REPUBLIQUE**

Le MAIRE de la Commune de JUVISY SUR ORGE,

VU les articles L 2213-1, L 2213-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Pénal notamment l'article R 610-1 et suivants,
VU l'article R 411-8 du Code de la Route,

CONSIDERANT les travaux d'élagage réalisés par l'entreprise **BOURDEAU ELAGAGE – 9** avenue Fabre 91590 LA FERTE-ALAIS – il y a lieu de modifier le stationnement et la circulation ;

ARRETE

Article 1 : Pour les besoins du chantier situé au n° 50 avenue de la République à Juvisy-Sur-Orge, la circulation et le stationnement sont modifiés comme il suit :

- Le stationnement et l'arrêt sont interdits et déclarés gênants au droit du chantier sur 5 places de stationnement face au n° 50 avenue de la République sauf véhicules d'urgence ou de secours ;
- Mettre en place une information signalétique en amont et en aval du stationnement ;
- Respecter le créneau horaire autorisé ;
- Remise en état propre de la voirie.

En cas d'intervention de travaux en dehors des horaires de journée (de 7h à 19h), l'entreprise devra obligatoirement en informer les riverains

Article 2 : Le cheminement piéton est dévié par la mise en place de la signalisation adaptée.

**CES DISPOSITIONS SONT APPLICABLES
DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 AU JEUDI 15 AVRIL 2021**

Article 3 : Les usagers seront tenus informés de ce qui précède par la mise en place par le demandeur de la signalisation temporaire conforme à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Les automobilistes qui ne respectent pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard des articles R 411-8 du Code de la Route.

Article 5 : Le présent arrêté est affiché 48 heures avant l'évènement.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Ville de Juvisy-sur-Orge, Monsieur le Commissaire de Police de Juvisy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles.

A Juvisy-sur-Orge, le 24 mars 2021

Par délégation du Maire


Virginie FALGUIERES

Adjointe au maire chargée des Travaux, du
Cadre de Vie et de l'Environnement.